

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

~~~~~

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Monsieur Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
Monsieur André LABARTHE, Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Monsieur Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUÉS, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH,
Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.

REÇU

le 26 NOV. 2015

~~~~~

### **11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES – MOYENS GENERAUX ET RELATION AUX ADMINISTRÉS**

- 1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE à temps partiel (90%) sous Contrat à Durée Déterminée du 1er décembre 2015 au 29 février 2016, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 340, Indice majoré 321).

.../...

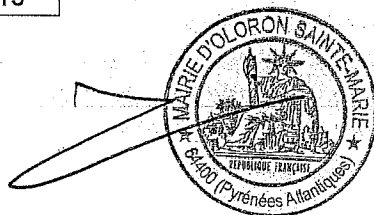
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le rapport présenté,
- **VOTE** les crédits nécessaires aux créations de postes.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 23 novembre 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 28/ 11/ 2015

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH



REÇU

le 26 NOV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE